

Cloisons amovibles & démontables, cloisons mobiles : La démarche Qualité volontaire des membres du SNFA

Grâce à leur grande souplesse d'utilisation, les cloisons amovibles, sont plébiscitées pour moduler des espaces de bureau rapidement et à moindre coût.

Les cloisons amovibles et démontables, comme leur nom l'indique, peuvent être démontées en vue d'une transformation à souhait d'un espace de travail.

Le plus souvent conçues avec des ossatures aluminium ou acier, les cloisons amovibles peuvent être de différents types : pleines ou vitrées...

Les modules indépendants sont conçus pour une commodité de la pose, de la dépose, de la repose ou de la transformation de la cloison.

Sur le même principe, **les cloisons mobiles** offrent également une grande souplesse pour moduler le cloisonnement des espaces.

Ces cloisons mobiles ou « murs mobiles » sont des cloisons déplaçables dans un système fixe solidaire à la structure du bâtiment.

Facilement manœuvrables, permettent de séparer ou réunir quasi instantanément des locaux contigus.

→ Elles sont non porteuses

→ Elles règnent sur la hauteur entre plancher et plafond

La section cloisons du SNFA regroupe les entreprises de fabrication et pose et industriels concepteurs gammistes de systèmes de cloisons intérieures vitrées et non vitrées, amovibles, démontables et mobiles (http://www.fenetrealu.com/annuaire_categorie/concepteurs-fabricants-installateurs-cloisons-amovibles-demontables-mobiles/5).

Les entrepreneurs spécialisés membres de cette section ont mis en place une démarche qualité complète pour couvrir l'ensemble des produits de leur conception à leur mise en œuvre.

2 cas sont à considérer :

- ▶ Les cloisons amovibles et démontables
- ▶ Les cloisons mobiles

La démarche qualité pour les Cloisons amovibles, démontables & mobiles

Référentiel technique :



Démarche qualité produits/ouvrages

DTU 35.1 Cloisons amovibles et démontables

Attestation CERFF:



Conformité des systèmes performances : amovibilité, démontabilité, endurance des portes, acoustique, poussée horizontale, reprise des tolérances

Règles professionnelles cloisons mobiles

Attestation CERFF:



Conformité des systèmes performances : montage, efforts de manœuvre, maniabilité, mobilité, stabilité, endurance, isolation acoustique



démarche qualité entreprise. Vérification de la compétence de l'entreprise par une commission nationale

4211 Fourniture et pose de cloisons démontables
4212 Fabrication et pose de cloisons démontables
4221 Fourniture et pose de cloisons amovibles
4222 Fabrication et pose de cloisons amovibles
▶ Engagement de réalisation conformément au DTU 35.1
▶ Utilisation de systèmes cloisons sous attestation CERFF

4231 Fourniture et pose de cloisons mobiles
4232 Fabrication et pose de cloisons mobiles
▶ Engagement de réalisation conformément aux règles professionnelles
▶ Utilisation de systèmes cloisons sous attestation CERFF

➤ Le DTU 35.1 Cloisons amovibles et démontables

Il définit :

- ▶ **Les Matériaux et produits utilisables**
- ▶ **Les critères et performances :**
 - Critères d'amovibilité et démontabilité (rattrapage des défauts des supports, absorption des inégalités de surface, réemploi des cloisons, rapidité de mise en place et transformation...)
 - Stabilité aux chocs de sécurité d'utilisation et de durabilité
 - Endurance
 - Isolation acoustique
 - Résistance au feu
 - Réaction au feu

➔ La justification de ces critères est obtenue en satisfaisant à des essais

- ▶ **Les Dispositions constructives :**

La bonne réalisation de ces ouvrages est liée à la fourniture d'informations par rapport à leur environnement:

- Raccordements plafonds, façades, sols...;
- Position des réseaux incendie, éclairage, ventilation...
- Contraintes dues à la maintenance des luminaires, dalles de plafond, vitrages en façade;
- Des éléments à fixer ou à intégrer dans les cloisons.

➔ Par rapport à ces contraintes, le DTU fournit des exigences, des exemples et des recommandations

- ▶ **Les Conditions requises pour la mise en œuvre**

- Etat des supports
- Approvisionnement
- Stockage
- Tolérance de pose
- Entretien - maintenance



➤ Les règles professionnelles cloisons mobiles

En l'absence de normes et DTU la section cloisons du SNFA en collaboration avec le CSTB, les Bureaux de contrôle (Bureaux Véritas, Cetem Apave Int., Socotec), les Unions et Syndicats FFB ...a rédigé les règles professionnelles cloisons mobiles.

Ces règles ont été approuvées par la commission prévention produit (C2P) de l'Agence Qualité Construction (AQC) et constituent donc les règles de l'art pour ces ouvrages

Elles définissent

- Les matériaux et produits utilisables
- Les critères et performances
- Les dispositions constructives
- Les conditions requises pour la mise en œuvre



www.qualiteconstruction.com/c2p/regles-professionnelles-acceptees.html

➤ L'attestation C.E.R.F.F. Cloisons



L'« ATTESTATION D'ESSAIS CER.F.F. D'UN MODELE DE CLOISON » a pour objet de définir et de caractériser, sur la base d'examens et d'essais réalisés selon le cahier des charges de la procédure, un modèle de cloison construite avec des composants, en vue d'éclairer l'utilisateur sur les performances qu'il peut attendre d'un ouvrage de cloisonnement réalisé avec ce modèle.

La délivrance de l'« ATTESTATION D'ESSAIS CER.F.F. D'UN MODELE DE CLOISON » suppose que le niveau de certaines des caractéristiques évaluées atteigne un seuil minimal. D'autres caractéristiques, par contre, ne sont évaluées que sur option.

L'« ATTESTATION D'ESSAIS CER.F.F. D'UN MODELE DE CLOISON » a été initiée par l'association CER.F.F. qui en assure le fonctionnement courant.

Pour tous les types de système de cloison, la procédure, gérée par l'Association CER.F.F. s'appuie sur le laboratoire « Produits de l'enveloppe » du CEBTP.

Une trentaine de systèmes de cloisons bénéficient à ce jour d'une attestation CERFF



<http://www.cerffassociation.org>

➤ Le CERFF cloisons Amovibles et Démontables :



L'attestation CERFF permet de valider que les systèmes de cloisons répondent aux exigences du référentiel technique DTU 35.1

Le cahier des charges fixe des performances minimum et prévoit des essais: Amovibilité, démontabilité, endurance des portes, acoustique, poussée horizontale, reprise des tolérances



Les performances visées sont :

1. Facilité de montage, démontage, réemploi, transformation ;
2. Stabilité et résistance mécaniques
3. Durabilité : robustesse et rigidité, endurance des blocs portes
4. Protection contre le bruit.

➤ Le CERFF cloisons mobiles :



L'attestation CERFF permet de justifier la conformité de la cloison par rapport aux exigences des règles professionnelles, qui sont le référentiel technique reconnu pour ces systèmes de cloison.

Son cahier des charges fixe

- la conformité des systèmes
- les performances : montage, efforts de manœuvre, maniabilité, mobilité, stabilité, endurance, isolation acoustique





➤ Qualibat : La démarche qualité entreprise

Une entreprise Qualibat atteste de sa capacité technique à réaliser des travaux dans un métier donné correspondants à sa qualification.

Elle doit justifier :

- de compétences humaines,
- de matériels indispensables,
- de références solides et attestées

Le référentiel 42 fixe les conditions de la qualification pour les cloisons à structure métallique :

Pour les cloisons amovibles (référentiel 421) et démontables (référentiel 422) :

- Engagement de réalisation conformément au référentiel DTU 35.1
- Utilisation de systèmes cloisons sous CERFF

Pour les cloisons mobiles le référentiel 423 :

- Engagement de réalisation conformément aux Règles professionnelles
- Matériaux et produits utilisables
- Les critères et performances
- Dispositions constructives
- Conditions requises pour la mise en oeuvre

http://www.qualibat.com/Views/QualificationConsult.aspx?mode=Consult&zone=4|42|_|#42



Le Syndicat National de la construction des fenêtres, façades et activités associées (SNFA)

Le SNFA, Syndicat National de la construction des fenêtres, façades et activités associées a été créé en 1935 par des entrepreneurs fabricants de menuiseries métalliques. L'esprit de ces entrepreneurs était de se regrouper autour de règles techniques et de démarches volontaires de qualité.

Les membres du SNFA sont devenus les spécialistes des fenêtres et façades en aluminium.

● A l'écoute des entreprises, le SNFA regroupe aujourd'hui 5 sections :

- entreprises de fabrication et pose de fenêtres, façades vitrées, verrières en aluminium ;
- industriels concepteurs gammistes de systèmes de fenêtres, façades, vérandas, verrières, portes, volets, garde corps en aluminium ;
- industriels fabricants de menuiseries en aluminium prêtes à poser ;
- entreprises de fabrication et pose de vérandas en aluminium ;
- entreprises de fabrication et pose et industriels concepteurs gammistes de systèmes de cloisons intérieures vitrées et non vitrées, amovibles, démontables et mobiles.
- ...ainsi que des membres associés (industriels fournisseurs de produits associés).

● Fidèle à l'esprit de ses créateurs, le SNFA :

- élabore les règles de l'art des différents métiers ;
- participe aux démarches volontaires de qualité (entreprises, produits) ;
- représente les professions auprès des autorités et organismes nationaux et européens
- assure les recherches techniques collectives
- contribue au développement des formations initiales, professionnelles et continues dans le but d'optimiser les ressources humaines des entreprises

● Le SNFA et ses partenaires

Le SNFA est membre de l'association EFFINERGIE, dont il soutient les objectifs : promotion de façon dynamique des constructions à basse consommation d'énergie en neuf et en rénovation (www.effinergie.org).

Le SNFA est membre de l'Association HQE et contribue aux travaux pour améliorer la performance environnementale des bâtiments (www.assohqe.org).

Le SNFA s'associe aux autres organisations de l'industrie de l'aluminium, avec lesquelles il coordonne son action et cogère des programmes spécifiques (Aluminium Pour les Générations Futures¹, Association Aluminium Architecture).

Parmi ses partenaires : l'Association Française de l'Aluminium (AFA), le Groupement des Lamineurs et Fileurs d'Aluminium (GLFA), l'Association pour le Développement de l'Aluminium Anodisé et Laqué (ADAL).

Par ailleurs, le SNFA est membre :

- de la FFB, Fédération Française du Bâtiment ;
- de l'AIMCC, Association des Industries de Matériaux, Produits, Composants et Equipements pour la construction ;
- et de la FAECF, Fédération des Associations Européennes de Constructeurs de Fenêtres et Façades qu'elle a co-fondée.

Le SNFA est présidé par André Liébot.

Son délégué général est Jean-Luc Marchand.

Pour en savoir plus :

SNFA

Syndicat National de la Construction des Fenêtres, Façades et Activités Associées

10, rue du Débarcadère - 75852 PARIS CEDEX 17

tél. : 01 40 55 11 80 fax : 01 40 55 11 81

e-mail : snfa@snfa.fr - Sites web : www.snfa.fr et www.fenetrealu.com